

**DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE PROVENCE**  
**COMMUNE DE MONTAGNAC – MONTPEZAT**

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté – Egalité – Fraternité

**OBJET : AVENANT N° 0001 AU CONTRAT D'ASSURANCE DE LA COMMUNE AVEC  
« SMACL ASSURANCES »**

**DECISION DU MAIRE**  
**N° 2018/04**

**Le Maire de la Commune de MONTAGNAC – MONTPEZAT,**

**Vu**, le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2122-22 et L 2122-23 ;

**Vu**, la délibération du Conseil Municipal N° 2015/06 10 avril 2015, portant délégations consenties à Monsieur François GRECO, Maire de MONTAGNAC – MONTPEZAT, par le Conseil Municipal, dans un souci de favoriser une bonne administration communale ;

**Vu**, la décision du maire N° 2017/45, du 21 décembre 2017, approuvant le contrat d'assurance avec la société « SMACL Assurance » ;

**Vu**, l'avenant N°0001 au contrat ALEASSUR Dommages aux biens, incluant deux nouveaux biens dans le contrat d'assurance ;

**DECIDE :**

**Article 1 :** de signer l'avenant N° 0001 au contrat d'assurance avec la société « SMACL Assurance » afin d'inclure dans la liste des biens assurés par la commune de Montagnac – Montpezat, une nouvelle acquisition (Chemin de Moustiers) et l'extension du réfectoire existant ;

**Article 2 :** La cotisation annuelle de ce contrat s'élève donc à 2 172,81 € HT (sans franchise) ;  
La cotisation annuelle supplémentaire pour cet avenant s'élevant à 162,04 € TTC.

**Article 3 :** Cet avenant sera signé d'un commun accord entre les parties, sans qu'il soit autrement dérogé aux clauses et conditions du contrat auquel il est annexé ;

**Article 4 :** Monsieur le Maire de MONTAGNAC – MONTPEZAT est chargé de l'exécution de la présente décision. La présente décision pourra faire l'objet, dans les deux mois à compter de sa publication :

- d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire ;
- d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de MARSEILLE.

**Fait à MONTAGNAC – MONTPEZAT, le 26 février 2018**

**Le Maire**  
**François GRECO**

Acte rendu exécutoire :  
par sa notification en recommandée avec accusé de réception N°  
et visa des services de la Sous-Préfecture de Forcalquier le